



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 4 décembre 2025

Convocation du : 27 novembre 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Céline LEROUX, Lahcем AIT EL HAJ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Carole CASIER pouvoir à Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Benjamin TISON-BEERNAERT pouvoir à Mélanie DEZEURE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Bernard HAESEBROECK

ABSENTS :

Caroline BAURANCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard HAESEBROECK

DE25_144

FINANCES**ACOMPTE SUR SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
SUBVENTION MUNICIPALE - PREMIER TRIMESTRE 2026***Autorisation - Approbation*

Pour leur équilibre financier, les Établissements publics locaux, que sont la Caisse des Écoles Publiques et le Centre Communal d'Action Sociale, perçoivent chaque année une subvention municipale.

Afin d'assurer la continuité financière de ces deux Établissements publics, il convient de délibérer chaque fin d'année afin d'autoriser la Ville à financer ces organismes au cours du premier trimestre de l'année suivante.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer à ces deux entités, pour le premier trimestre 2026, le quart du montant de la subvention inscrite au budget primitif 2025, soit :

	Budget primitif 2025	Acompte 2026
Centre Communal d'Action Sociale	1 177 690,85 €	294 422,71 €
Caisse des Écoles Publiques	85 656,35 €	21 414,09 €

Les dépenses seront mandatées aux natures et fonctions ci-dessous, entre le 1er janvier et le 31 mars 2026 :

- nature 657363, fonction 420 pour le Centre Communal d'Action Sociale
- nature 657364, fonction 212 pour la Caisse des Écoles Publiques.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement des subventions ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS